

Conseil Municipal du 15 janvier 2026

Maurice PERRIER, maire, ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 en salle du Conseil Municipal

Claudie GIBault est nommée secrétaire de séance

ont donné pouvoir :

Rafaele MARTINEAU a Nathalie MUTEL

Patrick GUYOT a Claudie GIBault

demande approbation du compte-rendu du 23 octobre 2025, Céline Bazerque souligne l'inversion de nom faite concernant son pouvoir - elle a donné pouvoir à Marielle Prioux - et non l'inverse
Cpte-rendu adopté

SDEER :

tout d'abord il est demandé au C. M de donner avis - sur l'article 2 ajouté au règlement **validé**
divers devis pour l'effacement des réseaux 'rue de la Montagne'

- devis pour la reprise de l'éclairage public - coût des travaux : 12 000€ avec emprunt sur 5 ans

- TELECOM – pour 24 000€ demande d'aide financière auprès du Département 40 + 10%

demande faite et envoyée dès demain

adopté

rue Traversière – signature de la convention d'un prêt de 42 287€ et d'une durée de 5 ans concernant les travaux de génie civil. La subvention du Département de 50% n'a pas été validé au titre de l'exercice 2025 (délibération en décembre 2024 – dossier transmis au C. Départemental mars 2025) -

En attente pour 2026

Rue de la Montagne : amende de police concernant travaux des trottoirs en 2025, la demande n'a pas été instruite en raison d'un manque de crédit - la demande a été reformulé en ce début d'année

Etude de différents devis – pour l'entretien des espaces verts sur la commune

Actuellement l'ESAT intervient pour quelques lieux – voir plan joint pour les zones ajoutées (bibliothèque, cité Aunis, zone de la Gare, cabinet médical) devis = 27 500€ **accepté**

Elagage :

Lotissement du Château d'eau, église, allée de la pharmacie – devis retenu MAPPLE Paysage pour 4 500€

Ecole maternelle – devis retenu par Cambium paysage pour 1 992€

L'entretien des espaces le long de la RD et place de la mairie est actuellement effectué par ID VERDE, proposition de reconduire pour 2026 - devis = 5833,68€ **validé**

Aménagement aux pieds des arbres juste plantés - nouveau lotissement = 1 285€ - accepté

Quelques informations de la part de M. le Maire :

- projet Pharmacien : abandon de l'acquisition de l'ancien bâtiment CDC en centre bourg projet de construction et regrouper l'ensemble du corps médical + pharmacie au Nord du lotissement la Montagne – la CDC donnera son accord pour l'urbanisme

- pour 2026 – nouveau règlement - taxe d'aménagement 2,5% + 1% - payable à l'achèvement des travaux

- signature du contrat de Mme Joyet, femme de ménage, pour 1 an (choix de l'intéressée)

- Fuel aux ateliers Municipaux, en octobre de nouveau de l'eau dans la cuve de Gaz oil

(livraison par CPO) , la citerne a été entièrement nettoyée et nous changeons de fournisseur – Picoty -

- le bulletin municipal 2025 – une réussite – a été distribué dans les boîtes aux lettres lundi 12 janvier
- les vœux ont été un succès – bcp de monde et le buffet de M. Lusseau très apprécié
- M. le maire demande à Daniel Champigneulle d'exposer le dossier Aînés ruraux

En effet le club des Aînés est en dormance depuis qqs années avec un actif de 3 800€ . Ce compte considéré comme inactif peut-être fermé et les fonds transférés à la caisse des dépôts avant d'intégrer dans les caisses de l'Etat.

- Daniel a réactivé le Club en créant un nouveau bureau, permettant ainsi d'avoir accès au compte bancaire. Afin d'utiliser au mieux cette somme de 3 800€ le Foyer Rural vend son tivoli au Club pour cette même somme clôturant ainsi le compte.
- A l'issue de cette opération le Club des Aînés fait don du tivoli à la commune. L'association est dissoute par la suite.
- visite de Mme Rambault, inspectrice du Trésor Public le 23 décembre 2025

2 points sont évoqués lors de cette rencontre :

- Au budget avait été inscrit 6 300€ en non valeur, cette somme bascule en créances irrécouvrables pour des loyers impayés de 2016 - 2017

- Un retard de règlement d'un loyer de 5 500€ sur la période 2024- 2025 (heureusement nous percevons l'aide de la CAF) ; Même si le Trésor Public a en charge le recouvrement des loyers M. Le maire est en négociation pour mettre en place un échéancier

- poursuite des travaux d'assainissement – maison de retraite – jusqu'en mars 2026
- Métamorphose du comportement et le rendu du travail de J-Pierre Bataillard

Tour de table

Daniel Champigneulle.

A la bibliothèque - de nouveaux bénévoles permettent l'ouverture d'1 jour supplémentaire

Jacky Groussard

Mme Bourdin, nouveau Comité des Fêtes à Loulay – création de l'association début janvier 2026 – envisage un calendrier de manifestations sur l'année – et commence par un loto organisé le 7 février

Marielle PRIOUX

une personne rue du Château s'interroge sur le projet « Habitat sénior » et demande si une information publique est envisagée – Maurice PERRIER : dossier privé ce n'est pas prévu

Annie SALCEDOS

en vu du repas des aînés le 22 février va réunir rapidement la C° Fêtes et Cérémonies pour organiser les paniers

Maurice PERRIER

local – ex. CDC – envisager de déménager les objets vers le local en face de chez M. Marand
projet de création d'un CIAS cantonal – permanence certainement sur la commune

fin de séance 22h30 avec le partage de la galette des rois

Délibération 2026-1
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
COMMUNE de LOULAY

L'An deux mille vingt-six, le quinze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des halles, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 13
- . Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD, Mme GRELLIER Linette, Mme BAZERQUE, , M. GERAL Yohann, Mme SANTAGIULIANA Barbara, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme PRIOUX Marielle.

Absents excusés : Mme MARTINEAU Rafaële a donné pouvoir à Mme MUTEL Nathalie, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme Claudie GIBault.

Mme Claudie GIBault été élue secrétaire de séance.

OBJET : modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

M. le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de Séance,
Claudie GIBault



Le Maire,
Maurice PERRIER



Affiché le : 16 janvier 2026

Délibération 2026-2

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
COMMUNE de LOULAY

L'An deux mille vingt-six, le quinze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des halles, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 13
- . Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD, Mme GRELLIER Linette, Mme BAZERQUE, M. GERAL Yohann, Mme SANTAGIULIANA Barbara, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme PRIOUX Marielle.

Absents excusés : Mme MARTINEAU Rafaële a donné pouvoir à Mme MUTEL Nathalie, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme Claudie GIBault.

Mme Claudie GIBault été élue secrétaire de séance.

OBJET : : Effacement de réseaux ER211 1007 rue de la Montagne : Génie Civil TELECOM GC211 1004 et Devis du SDEER EP 211 1054 et EP 211 1004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis établi par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'EquipeMENT Rural pour les travaux suivants :
- Dossier GC211-1004 : Génie civil annexe télécom – Rue de la Montagne avec effacement ER211-1008 pour un total général estimé à 24 005,11 € TTC
- Dossier n° ER211-1054 : Reprise de l'éclairage public – Rue de la Montagne (9 candélabres) avec effacement ER211-1008 pour une contribution totale de la commune d'un montant total de 12 606,69 € HT.
- La convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le SDEER pour la réalisation des travaux concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte le devis du dossier de génie civil France Télécom GC211 1004 mentionné ci-dessus ;

Accepte le devis d'éclairage public EP211 1008 mentionné ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à notifier son accord au SDEER pour ces devis et à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil France Télécom « rue de la Montagne » ;

Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auxquelles peut prétendre ce dossier.

Décide un mode de remboursement échelonné en 5 annuités pour ces dossiers. Les fonds nécessaires seront prévus au Budget.

Pour copie conforme.

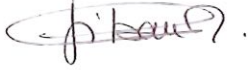
Affiché le : 16 janvier 2026

AR Prefecture

017-211702113-20260115-2026_2-DE
Reçu le 16/01/2026

Le Secrétaire de Séance

Claudie GIBAULT



Le Maire,
Maurice PERRIER

